



FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

DECLARATION DE CONFORMITE CONCERNANT L'UTILISATION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

N° de licence : | | | | | | | | | | | | | | |

Nom du Club :

Atteste sur l'honneur que le V.A.E (Vélo à Assistance Electrique) que j'utilise lors des sorties avec mon club, respecte en tous points la norme **NF EN 15194**.

Cette norme se réfère aux trois principaux critères suivants :

- Le déclenchement de l'assistance seulement lorsque le cycliste se met à pédaler. Cela implique son arrêt automatique quand le pédalage s'arrête.
- Une puissance nominale de 250 watts maximum pour le moteur.
- L'arrêt automatique de l'assistance à une vitesse de plus de 25 km/h, le vélo pouvant continuer à rouler au-delà, mais seulement à la force du pédalage.

En plus de ces trois points, cette norme exige également que la batterie soit recyclable pour réduire la pollution et que les chargeurs soient sécurisés.

Fait à

Le :/...../.....

Signature